

Les crédits

• (1810)

En abrogeant ce programme, le gouvernement se trouve à enlever l'instrument par excellence dont pouvaient se servir les groupes pour faire valoir leurs droits. De plus, c'est un programme qui était relativement peu coûteux, dans ce sens qu'au cours des sept dernières années, le gouvernement s'était engagé à dépenser plus de 8 millions de dollars et n'en a dépensé que 4,9 millions.

Si on compare cette coupure aux augmentations ou aux octrois qui ont été donnés à d'autres endroits, il est extrêmement triste de constater que le gouvernement ait ménagé dans ces valeurs. Qu'il s'agisse de mentionner les 4 millions de dollars qui seront dépensés pour le Musée de l'humour, les 28 millions de dollars qui ont été dépensés pour la Commission Spicer, dont le rapport est un ramasse-poussière sur quelque tablette dans quelque ministère, on n'en a jamais entendu parler; et plus de 20 millions de dollars pour la Commission Beaudoin-Dobbie, dont le gouvernement hésite toujours à endosser les recommandations.

Alors, à mon avis, c'est un programme qui était peu coûteux pour garantir à tous les Canadiens que leurs droits soient respectés et que le processus démocratique soit également maintenu.

Le gouvernement a de plusieurs façons reconnu que c'était un programme qui était extrêmement valable et utile puisque plus de 300 causes ont été entendues à ce jour. Si on prend pour acquis qu'il a servi utilement pendant 14 ans, pourquoi ne le serait-il pas aujourd'hui? Ce qui nous laisse nous de ce côté de la Chambre perplexes pour la bonne raison qu'on pourrait penser que le gouvernement désire réduire au silence les individus ou les groupes qui prônent l'égalité de tous les Canadiens.

Mais revenons-en aux 300 causes qui ont été entendues par les différentes cours au Canada et je m'en remets au hasard du 17 mars dernier, là où le ministre du Multiculturalisme, en réponse à une question à mon collègue d'Ottawa—Vanier, lui disait et je cite:

Ce programme fut très bénéfique, mais après presque 300 causes, comme on me l'indique, nous avons maintenant établi une certaine base de jurisprudence.

Ce qui nous laisse à penser, madame la Présidente, qu'il y a sûrement d'autres cas qui vont survenir qui seront différents de ceux qui ont déjà été présentés devant les cours et qui mériteraient une attention très particulière dans ce sens que ces cas-là serviraient de nouveau à clarifier les différents articles de la Charte des droits et libertés.

Puisque je parle de la Charte des droits et libertés, permettez-moi de faire un commentaire, très humble

d'ailleurs, puisque je ne suis ni avocat, ni expert en constitutionnalité. La Charte déjà perd beaucoup de son sens à mon humble avis à cause de la clause nonobstant. Si on y ajoute aujourd'hui l'abrogation du Programme de contestation judiciaire, moi je me demande très sérieusement à quoi les personnes les moins bien nanties, les plus démunies, les moins talentueuses au Canada, à quoi ces mêmes personnes-là s'en remettront-elles pour venir à bout de faire reconnaître officiellement leurs droits?

Ce qui m'amène à dire que ces mêmes groupes, ces mêmes personnes, ces minorités seraient doublement punis. On leur enlève leur dernier recours dans la quête de l'affirmation de leurs droits et la consécration de ceux-ci également. Quoi de plus du point de vue légal? La Charte ne garantit pas l'accès aux tribunaux pour les personnes qui désirent contester des lois qui les empêchent d'exercer leurs droits. C'est un programme qui avait énormément de valeur, qui avait énormément de poids. C'était un peu le port d'attache de ceux et celles qui croyaient que leurs droits étaient brimés.

Si je fais la distinction entre la Charte des droits et le programme, à mon avis, il y a une nuance qui est lourde de signification, le cas échéant, pour les raisons que je viens de mentionner.

Je vois que mon temps de parole est presque écoulé, madame la Présidente. J'aimerais dire, en conclusion, qu'à cause du coût très peu élevé, à cause de l'impact de ce programme sur la vie de tous les Canadiens, je demande au gouvernement de reconduire le programme pour le bien-être de tous.

Il serait plus que malencontreux, il serait néfaste, voire abominable qu'un seul Canadien doive subir la dénégation de ses droits parce qu'il n'a pas les moyens financiers de se défendre. Ce serait honteux, madame la Présidente.

Il faut toujours se souvenir que ce qui donne un sens à la justice, donne aussi un sens à la liberté et à la dignité de la personne au Canada.

[Traduction]

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Madame la Présidente, j'ai une question à poser au député.

Je veux lui lire un paragraphe extrait d'une lettre que m'a envoyée la Fédération des Franco-Colombiens de Vancouver. En fait, la fédération a son siège social dans Vancouver—Centre, la circonscription de la ministre de la Justice, qui est à la Chambre aujourd'hui.

Le député pourrait-il me dire s'il est d'accord ou non avec ce passage. Au sujet du Programme de contestation judiciaire, la lettre affirme: «La décision n'aurait pas pu survenir à un plus mauvais moment, soit au beau milieu